

Correctionnelle

30 mois ferme pour la fusillade à Nice-TNL

Il a écopé de trente mois ferme. Mais il n'est pas là quand le tribunal rend son délibéré hier matin. Un mandat d'arrêt est alors lancé à l'encontre de Wiem Lamari... qui viendra finalement se rendre, un peu en retard, au palais de justice de Nice.

Ce condamné de 25 ans avait semé un vent de panique en tirant des coups de feu en plein centre commercial Nice-TNL. C'était il y a deux ans quasi jour pour jour, le 17 décembre 2008.

Dans une galerie commerciale très fréquentée à la veille des fêtes, Lamari avait blessé le vigile du magasin Sephora à la cuisse, traversée par une balle de gros calibre : du 7,65.

Auparavant, une dispute avait opposé un autre vigile et Nabil, un ami de Wiem Lamari qui s'était vu refuser l'accès à Conforama.

Les deux comparses étaient revenus en découdre, et Lamari avait tiré à deux ou trois reprises.

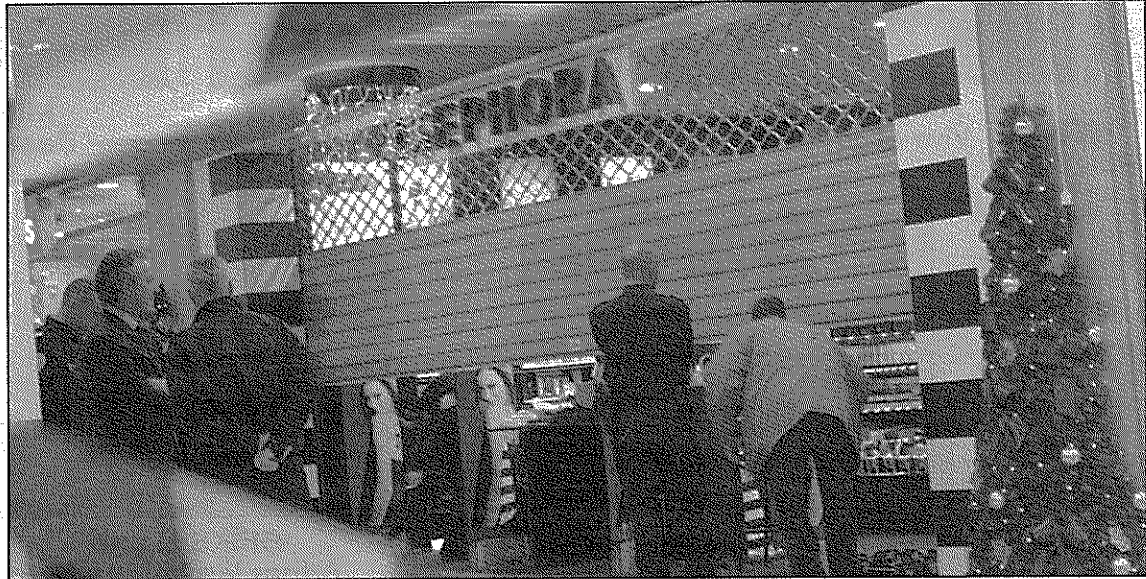
Et encore : son arme s'était enrayée.

Se sachant identifié par la police, Wiem Lamari s'était rendu et avait passé quatre mois en détention. En théorie, il lui reste donc un peu plus de deux ans à purger.

Moindre mal pour cet habitué des tribunaux dont le total des condamnations s'était porté la semaine dernière à... treize.

Le parquet avait requis quatre ans

La fusillade à Nice-TNL aurait pu lui coûter bien plus cher : Karine Somody, le substitut du procureur, avait requis quatre ans. Surtout, Lamari avait échappé à des poursuites pour tentative de meurtre. « On lui a fait éviter les assises », rappelle M^e Adrien Verrier, satisfait d'une telle issue. Massamba Gueye, le vigile sénégalais de 34 ans blessé, va percevoir 19550 € à titre de domma-



Le 17 décembre 2008, un vigile avait été blessé par balle dans la galerie commerciale.

(Photo archives Richard Ray)

ges et intérêts.

Il conserve une légère incapacité physique de cette agression « très brutale ».

Il avait dû plonger pour éviter une autre balle, face à un tireur

froidement déterminé, selon son avocat, M^e Thierry Troin.

Le tribunal correctionnel, présidé par Christian Guéry, a donc sanctionné le geste de Lamari. Celui-ci s'y attendait. Il s'était

rendu à l'audience du 28 octobre dernier avec ses affaires, prêt à rejoindre la prison. C'est là qu'il dort à présent.

CHRISTOPHE CIRONE
ccirone@nicematin.fr